



Réf. Farde e-Assemblées : 2399661

N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Mise en place d'un bureau d'enregistrement pour l'activation de clés numériques.- Convention d'utilisation pour l'application "Autorité Locale d'Enregistrement" (LRA) de la DG Transformation digitale du SPF Stratégie et Appui ("DG TD du SPF BOSA").

Le Conseil communal,

Vu l'intérêt de la Ville de Bruxelles pour l'évolution numérique et sa volonté de développer des échanges électroniques avec ses citoyens, notamment par le biais de l'e-guichet et la création d'une plateforme électronique;

Considérant que le SPF Stratégie et Appui (BOSA) a constaté qu'un nombre important de personnes qui résident sur le territoire de la Ville, n'ont pas de carte électronique et ne sont par conséquent pas en mesure d'accéder à l'administration belge en ligne;

Considérant qu'il est utile de proposer à ces personnes, parmi lesquelles, des étrangers non titulaires d'une carte électronique, des Belges dont la carte d'identité ne contient pas de certificats, et des personnes vivant à l'étranger ayant un lien avec la Belgique, la possibilité d'un accès électronique aux administrations en ligne;

Considérant que le nombre de personnes concernées justifie que la Ville de Bruxelles dispose d'un bureau d'enregistrement local auprès duquel ces personnes peuvent se présenter pour la demande et l'activation de clés numériques;

Considérant que la création d'un tel bureau d'enregistrement s'inscrit dans les objectifs de la Ville;

Considérant que le service juridique a été consulté et que la Convention avec BOSA n'appelle pas de remarques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : La Convention d'utilisation pour l'application "autorité locale d'enregistrement" (LRA) fixant les conditions liées à l'utilisation de ce service spécifique du SPF BOSA (DG TD) est adoptée.

Annexes :

[Convention LRA et conditions générales FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)